

ZONE RÉSERVÉE "DYNAMISME DES CENTRES DE VILLAGES"

SÉLON ART. 27 LAT ET 19 LCAT

PLAN DE LA ZONE RÉSERVÉE

ÉCHELLE 1:2000
VERSION DU 22 JUILLET 2024

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, EN DATE DU : 18.07.2024

LA PRÉSIDENTE :

S. J. J.

LE SECRÉTAIRE :

S. J. J.

AZUR Roux & Rudaz slrl | rue du Socle 16B | 1950 Sion
+41.27.323.02.06 | info@azur-sarl.ch | www.azur-sarl.ch

- Légende
- Zone réservée "dynamisme des centres de villages"
 - Zones réservées en vigueur (publication au B.O. du 06.09.2019)
 - Affectation des zones
 - Zone du centre du vieux village
 - Zone extensive du vieux village, de forte densité, 0,80
 - Zone d'habitation du village, de moyenne densité, 0,60
 - Zone d'habitation collective, de moyenne densité, 0,60
 - Zone d'habitation individuelle, de faible densité, 0,30
 - Zone artisanale
 - Zone mixte artisanale, commerciale et d'habitation
 - Zone de constructions et d'installations publiques A et B
 - Zone destinée à la pratique des activités sportives (patinoire et stand de tir)
 - Zone de camping
 - Zone d'affectation différenciée

